

## CHANGES – AAP internes

### Texte de cadrage

Adopté par le Conseil de Département du 24/05/2019

## PRINCIPES

### **Objectif : construire une communauté, un projet scientifique et une animation du département CHANGES**

**Contours** : amorcer la mise en réseau pour l'exploration d'objets et de problèmes, soutenir l'émergence et l'exploration de nouvelles questions et projets de recherche, initier de nouvelles pratiques et dispositifs de formation à la recherche, de réseaux de recherche. L'appel est interne au département CHANGES, il s'adresse à l'ensemble de sa communauté pour favoriser les relations entre les membres d'unités différentes, entre les disciplines, mais aussi avec les autres départements de recherche.

La dotation de l'AAP CHANGES est dédiée à son objectif propre d'animation scientifique de la communauté de CHANGES. A ce titre, elle n'a pas vocation à financer des projets individuels ou à compléter des financements d'autres AAP qui n'auraient pas de lien avec le projet d'animation scientifique de CHANGES.

### **Rappel du projet scientifique**

Le département CHANGES réunit plusieurs unités autour d'une thématique commune : l'analyse au prisme des sciences sociales des **changements** du monde contemporain et de leurs conséquences. Cette approche des changements par les sciences sociales ne limite pas les objets aux changements dits « sociaux », « économiques » ou « environnementaux » : les sciences sociales travaillent, avec leurs outils théoriques et méthodologiques propres, sur l'ensemble des changements dans l'ensemble des domaines, y compris les domaines des autres sciences, dès lors qu'il s'agit d'analyser les relations, les interactions, les logiques d'action, les rapports de pouvoir, les normes, les institutions et les acteurs qui fabriquent, éprouvent, s'adaptent, transforment voire résistent à ces changements.

### **Cadrage**

- 1 appel par an (septembre) pour décision en décembre et accompagnement sur une année civile entière (à partir du mois de janvier).
- 1 seul appel pour l'ensemble des catégories (sans quotas), au choix de ceux et celles qui déposent un projet :
  - « question de recherche » : pour explorer un nouvel objet de recherche, une nouvelle problématique, une nouvelle approche méthodologique, avec à court ou moyen terme l'objectif de candidater à un financement de la recherche régional, national, européen.
  - « formation par la recherche » : pour explorer ou pour préparer un nouveau master type EUR de recherche innovant, internationalisé ; pour explorer de nouvelles approches méthodologiques ; pour fédérer les doctorant.e.s de CHANGES autour d'un projet commun.
  - « réseaux de recherche » : pour préparer une association ou pour préparer le montage d'un réseau de recherche local, national, international.
  - « innovation, valorisation et relation science-société » : pour associer les acteurs non académiques à des résultats ou à des protocoles de recherche.

- les projets ont vocation à s'inscrire dans les axes du département :

Axe 1 : Gouvernance des changements et/ou de leurs conséquences

- les nouveaux défis de l'action politique, des politiques publiques et du développement dans un monde en changement
- les enjeux des changements environnementaux et territoriaux à tous les niveaux d'échelle
- la fabrique des normes sociales, juridiques et économiques

Axe 2 : Innovations : produits et résultats du changement

- les enjeux et les acteurs de l'innovation dans les sciences, les techniques, les industries, la santé
- les enjeux de l'éducation, de la formation, de la médiation et des controverses

Axe 3 : les acteurs des changements : promotion, transformation et résistance

- les conflits relatifs aux changements des identités et des catégories du savoir dans un monde inégalitaire et divisé
- les enjeux et les acteurs des transformations du travail et des solidarités
- les enjeux et les acteurs des mobilités sociales, géographiques et spatiale

Axe 4 : Méthodologie interdisciplinaire d'analyse en sciences sociales des changements

- Observer, mesurer, modéliser, décrire les changements avec les méthodes quantitatives et qualitatives des sciences sociales et économiques.

- Dans une perspective inclusive, les projets devront prendre en compte la mixité de genre et de statuts parmi les porteurs et les membres du projet.

- Dans la perspective de formation par la recherche et de professionnalisation des étudiant.e.s, les projets devront être sensible à l'inclusion d'étudiant.e.s (Master, doctorat) dans la dynamique du projet.

## 1. Conditions d'éligibilité et critères de sélection

### 1.1 Le projet

- Les projets *doivent expliciter* en quoi ils sont émergents
- Les projets *doivent expliciter* en quoi ils s'inscrivent dans le projet scientifique de CHANGES.
- Les projets *précisent* la catégorie : « Recherche », « Formation », « Réseaux », « Innovation »
- Les projets *précisent* dans quel(s) axe(s) du département ils se situent : « Gouvernance », « Innovation », « Acteurs », « Méthodologie interdisciplinaire »

### 1.2 Le portage

- *tous les membres statutaires EC/C ou IR/IE* ainsi que les doctorant.e.s *de toutes les unités* de CHANGES (principales, rattachées, associées) peuvent être porteurs de projet.

- *Dans toutes les catégories pour les EC/C et IR*

- *Dans toutes les catégories sauf « Emergence recherche » pour les IE et les doctorant.e.s seuls (co-portage si EC/C ou IR associé au portage).*

- Un projet est porté par :

- *au moins deux personnes*
- appartenant à *au moins 2 unités du département*
- *dont une unité à rattachement principal.*

- Le projet *doit préciser* la nature de la demande de soutien par le département (budget, mais aussi accompagnement méthodologique, technique, communicationnel) et *doit détailler et justifier* le montant en fonction du plafond défini.
- Le projet *doit mentionner* la perspective à un an (objectifs attendus), notamment celle de la préparation de la soumission à un AAP externe dans le cas des projets de recherche.

### **1.3 Les contreparties**

- chaque projet financé *organise et annonce* dans l'année au moins événement ouvert à tous les membres de CHANGES : séminaire, journée d'étude, colloque, événement de vulgarisation. Ces événements peuvent être co-organisés avec les unités de recherche parties prenantes.
- chaque projet financé *rend* en fin d'exercice un rapport d'activité portant : 1/ sur les activités menées et le rapports aux objectifs 2/ sur l'amélioration de l'AAP.
- chaque projet financé *présente* ses activités lors de l'AG annuelle de CHANGES : présentation du projet en début d'année et présentation des activités réalisées en fin d'exercice.

## **2. Mode de traitement**

### **2.1 Jury d'évaluation**

Chaque année, le conseil de département constitue un groupe de travail parmi ses membres sur la base du volontariat. Ce groupe de travail est entièrement renouvelé chaque année avec les représentant.e.s d'unités qui n'étaient pas représentées l'année précédente. Ce groupe de travail est constitué de 8 membres : 3 EC/C + 1 doctorant.e + 1 BIATTS + 1 DU des unités à rattachement secondaire ou associée + les 2 membres de la direction du département.

### **2.2 Modalité d'évaluation**

- Le groupe de travail prend connaissance de l'ensemble des dossiers à l'occasion d'un Conseil de département.
- Pour chaque projet, le groupe de travail désigne un rapporteur ou une rapporteuse externe au groupe de travail, choisi parmi l'ensemble des membres de la communauté CHANGES.
- Le groupe de travail examine l'ensemble des dossiers, reçoit les « avis externe », peut décider de rencontrer l'ensemble des porteuses et porteurs, et au final propose une liste de projets retenus / non retenus au Conseil de Département.